



# Commission de la recherche du Conseil Académique

---

Formation plénière  
17 février 2022

**Relevé de décisions**

Cette séance se déroule en visioconférence

**CRP - 17.02.2022 - Présidente de séance : Caroline Bertonèche, Présidente du CAC de l'UGA**

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Elu.e	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BURLACU Radu	CERAG	Sciences de gestion	x		
CHALABAEV Aïna	SENS	STAPS	x		
CLASTRES Cédric	Gael	Sciences économiques	x		
DAVOUST Laurent	SIMaP	Mécanique, génie mécanique, génie civil		x	Yves WOUTERS
FORVEILLE Thierry	IPAG	Astronomie, astrophysique		x	Serge SLAMA
FOURNIER-FINOCCHIARO Laura	LUHCIE	Langue et littératures romanes	x		
GODIN-RIBUOT Diane	HP2	Sciences du médicament	x		
LEPETIT Marie-Bernadette	Institut Néel	Théorie matière condensée		x	Christine VERDIER
PERRIER Pascal	GIPSA-Lab	Génie informatique, automatique et traitement du signal	x		
RAY Pierre	IAB	Biologie et médecine du développement	x		
REBOUD Jean-Luc	G2ELab	Energétique, génie des procédés		x	Radu BURLACU
ROSSI Caroline	ILCEA4	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	x		
SLAMA Serge	CRJ	Droit public	x		
VERDIER Christine	LIG	Informatique	x		
WOUTERS Yves	SIMaP	Chimie des matériaux	x		

**Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

Elu.e	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BOUDJADA Nassira	Institut Néel	Milieux denses et matériaux	x		Julie Sorba
CAVAILLES Pierre	IAB	Sciences biologiques pharmaceutiques		x	Pierre HILY-BLANT
CHAUVIN Alan	LPNC	Psychologie	x		Pascal Perrier
DEBIZET Gilles	Pacte	Aménagement de l'espace, urbanisme	x		
DEMEILLIERS Christine	TIMC	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	x		Laura Fournier
DE ROSNY Eve	IBS	Biochimie et biologie moléculaire	x		
GUILLAUMIN Cyriac	CREG	Sciences économiques		x	Diane GODIN-RIBUOT
HILY-BLANT Pierre	IPAG	Astronomie, astrophysique	x		
LARROUDÉ Philippe	LEGI	Mécanique		x	Didier SCHWAB
MACLEAN Catriona	Institut Fourier	Mathématiques		x	François-Xavier MEVEL
NICOT Séverine	CRJ	Droit public	x		
RIASSETTO David	LMGP	Chimie des matériaux	x		
SADOUX Stéphane	AE&CC	Aménagement de l'espace, urbanisme			Aïna Chalabaev
SCHWAB Didier	LIG	Informatique	x		
SORBA Julie	LIDILEM	Sciences du langage	x		

**Collège C : personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement ou dans ses établissements-composantes**

Elu.e			Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BERTHOME Grégory	SIMaP		x		
MEVEL François-Javier	ISTerre		x		
REY Benoît	DGD SI		x		
ROUSSET Isabelle	LIDILEM		x		
SEIGNEURET Natacha	IUGA		x		

**Collège D : Doctorants**

Elu.e (T:titulaire S:suppléant)	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
KELLOUAI Wanda (T)	LIPhy	Physique, Nanophysique	x		Benoît Rey
MESPLE Florie (S)	PHELIQS	Physique de la matière condensée et du rayonnement			
BEAUFORT Cyprien (T)	LPSC	Physique : Constituants élémentaires			
LENEVELER Lison (S)	CRJ	Droit public			
SAULLE Laura (T)	LIG	Informatique			
SALMON Lucien (S)	Institut Néel	Physique de la matière condensée et du rayonnement			
OLIVRY Auguste (T)	LIG	Informatique			
MANDIN-HUBLE Yohan (S)	Institut Fourier	Mathématiques			
OUEDRAOGO Noémie (T)	Pacte, laboratoire de sciences sociales	Sociologie		x	Asfand YAR
PRUSZKO Laura (S)	LIG	Informatique			
YAR Asfand (T)	LIG	Informatique	x		
ZHEMCHUZHNIKOV Dmitrii (S)	LJK	Mathématiques			

**Personnalités extérieures**

Nommé.e (T:titulaire S:suppléant)	Etablissement		Présent.e	Excusé.e	Procuration à
CHANDEZON Frédéric (T)	CEA		x		
PREJBEANU Lucian (S)	CEA				
FRAISSE Marjorie (T)	CNRS			x	
GAILLE Marie (S)	CNRS				
JESTIN Jacques	ILL		x		
ROSSI-BATÔT Catherine	LUX				
SORRENTINO Monique (T)	CHU				
DUCKI Camille (S)	CHU				

## Invités permanents

Invité.e	Fonction	Présent.e	Excusé.e.s
Yassine Lakhnech	Président de l'UGA		X
David Déchenaud	Vice-président "Formation et vie étudiante"		X
Anne-Catherine Favre	Vice-président du Conseil d'administration		X
Christophe Ribuot	Vice-président "Ressources humaines"		X
Jérôme Paret	Directeur Général des Services		X
Anne Dalmasso	VP Recherche et Innovation en SHS	X	
Hervé Pelloux	Chargé de mission "Recherche en santé"	X	
Valérie Perrier	Chargée de mission "Recherche en ingénierie"	X	
Gaëlle Calvary	Chargée de mission "Valorisation recherche"	X	
Hélène Casalta	Directrice de la recherche à l'ENSAG		X
Marie-Estelle Binet	Directrice de la recherche à l'IEP	X	
Directoire pôle CBS	Un membre du directoire représente le pôle	F.Loiseau	
Directoire pôle PEM	Un membre du directoire représente le pôle	G.Bachelier	
Directoire pôle PAGE	Un membre du directoire représente le pôle	JC.Augereau	
Directoire pôle MSTIC	Un membre du directoire représente le pôle	K.Altisen	
Directoire pôle PSS	Un membre du directoire représente le pôle	J.Buick	
Directoire pôle SHS	Un membre du directoire représente le pôle	E.De Vries	
Denis Jongmans	Directeur CED	X	
Jérémy Prétet	Directeur DGD RIV	X	
Martine Fiodorov	Directrice DAPAR - DGD RIV	X	
Cécile Fasoli-Henry	Directrice DSFR - DGD RIV		X
Maurizio Ponzoni	Directeur DAPIV - DGD RIV		X
Marie-Amélie vergez	Directrice 2DPRI - DGD RIV		X
Véronique Boudaud	Assistante équipe VP Recherche et Innovation - DGD RIV	X	
Carole Musset	Admin. Recherche DGD RIV	X	
Carole Kada	DGD RH		X
Catherine Desplanques	Directrice et directrice adjointe DGD RH		X

# Ordre du jour

- Point d'information par le Vice-président recherche et innovation
- Critères attribution ADR
- ÀP équipement scientifique
- Avis sur la proposition de direction adjointe du GIN
- Approbation du relevé de décisions CR P 20.01.2022
- LabEx de l'UGA
- Convention CNRS-UGA
- Questions diverses



# Procédure de vote

---





# Rappel procédure vote

## Preennent part aux votes

- **les 46 membres élus de la commission de la recherche :**
  - les élus aux collèges A (15 élus), B (15 élus), C (5 élus) et D (6 élus),
  - les 3 personnalités extérieures nommées par le CEA, le CNRS, le CHU,
  - les 2 personnalités extérieures désignées par la Commission de la recherche,
- la Présidente du CAc qui préside la séance

## Ne prennent pas part aux votes

### **tous les invités permanents et ponctuels**

- les membres de l'équipe politique
- les membres de l'équipe Vice-présidence recherche et innovation
- le représentant du directoire de chaque pôle de recherche
- la direction du CED
- les membres des DGD RIV, RH

## Proposition vote sondage ZOOM

2 phases de vote

- en son propre nom
- en tant que porteur d'une procuration (rappel des conseillers porteurs d'une procuration faite en séance)



# Point d'information par le Vice-président recherche et innovation

## RI du SyMMES

Les commentaires de la CR du 20 janvier ont été transmis à la direction du SyMMES qui a commencé à formuler une réponse. Par ailleurs, ce RI doit être au préalable soumis à l'avis du Conseil Scientifique de Grenoble INP, programmé en mars. Il sera ensuite traité lors de la CR du 14 avril.



# GT Règlement Intérieur des Unités de Recherche

Présentation par Martine Fiodorov

# Attendus (rappel), méthode

## Les attendus

Porter un regard et mener une analyse sur la situation EPE à l'égard des RI labos et déterminer une référence UGA

Proposer une trame commune aux unités à partir de la trame CNRS

## Méthode

**Phase 1:** Un **GT** composé de 1 représentant DGD RH, 2 DGD RIV, 1 DRIVE G INP, 1 DAJI, 1 unité de recherche CRJ, 1 unité de recherche IAB

**3 réunions de travail** – Rendu : un document de synthèse validé par les membres du groupe

**Phase 2 :** échanges avec 3 représentants **CHSCT + RH + DGD RIV**

**2 réunions de travail** – Travail en sessions et inter-sessions sur la base du document GT 1

**1 réunion finalisation (début mars)**

## Points d'attention issus du GT 2 (CHSCT)

### Forme :

- fournir des éléments précis aux DU dans le modèle, mais sans chercher l'exhaustivité (garder la possibilité d'adaptation aux organisations)

### Fond :

- circulation des **informations** à l'égard de l'ensemble de la communauté du labo : un rôle fondamental du DU (pb de compatibilité des SI)

## A venir

**Travail** d'inter-sessions sur le modèle issu session 2 GT CSHCT

**Séance 3** : finalisation du document

### **Etapas suivantes**

- élaboration d'un modèle adapté aux unités monotutelles / et ou plus petites
- Élaboration d'un lexique partagé
- Présentation CR
- Présentation DUs

# DISCUSSION

*Pascal Perrier : lors de la précédente CR, il est ressorti des discussions au sujet du RI du SyMMES, que les principales difficultés rencontrées au sein de laboratoires multi-tutelles avec le CEA, concernent le respect de la liberté de la recherche des enseignants-chercheurs de l'UGA et des chercheurs du CNRS. Est-ce que ce point a été discuté ?*

*Martine Fiodorov : en effet ce point a été examiné. La question qui peut se poser dans la rédaction d'un RI, est celle d'inscrire le principe de la liberté académique. Cette notion est déjà inscrite dans les textes de portée très élevée. Techniquement on ne peut pas reprendre ces attendus dans un RI qui a un périmètre beaucoup plus réduit. Par définition, cette règle s'applique à tous puisqu'elle est présente dans les textes fondateurs du code de l'éducation.*

*Pascal Perrier : peut-on prévoir d'ajouter en début de RI que cet alinéa du code de l'éducation s'applique ?*

*Martine Fiodorov: on peut rappeler le code de l'éducation en début de RI. C'est une suggestion qui permet d'éviter d'avoir des redites.*

*Pascal Perrier : cela permettra d'éviter de nombreux problèmes.*

*Frédéric Chandezon : en tant que représentant du CEA et ancien directeur du SyMMES, j'entends des choses que je ne partage absolument pas, avec un procès d'intention un peu systématique concernant un problème structurel des laboratoires associant le CEA comme tutelle qui ne respecterait pas les libertés académiques. Sur ce point, j'aimerais rappeler que dans un projet de laboratoire partagé, les différentes tutelles définissent un cadre pour développer ce projet. C'est ainsi que le SyMMES a été créé et qu'il a fait l'objet d'évaluations par l'HCERES. Dans le cadre des discussions portant sur le RI du SyMMES, il faut distinguer ce qui peut être du ressenti d'une minorité de personnes, comme une atteinte à leur liberté en raison de relations conflictuelles individuelles, d'un soi-disant problème structurel.*

*Hervé Courtois : je rappelle que nous étions sur un point d'étape avec ce travail sur le modèle de RI. Le CHSCT va contribuer à la rédaction de ce modèle que nous pourrions discuter lors d'une prochaine séance.*



# Critères attribution ADR

Présentation par Denis Jongmans



## Critères de répartition des ADR établissements

### Année 2017

- ▶ Première année où répartition des ADR (83) a été confiée au CED par UGA
- ▶ Attribution d'un nombre fixe d'ADR par G-INP (32) et USMB (11)
- ▶ Répartition des ADR UGA fixée à partir des chiffres de 2014-2016 et justifié par les deux critères Np et Ns
  - Np: Nombre de primo-entrants
  - Ns: Nombre de soutenances
- ▶ Large discussion pour prendre en compte d'autres critères (durée de thèses, insertion professionnelle, nombre de HDR, taux d'abandon...) -> pas de consensus
- ▶ Vote en directoire CED sur répartition: unanimité

## Tableau de répartition des ADR établissements pour 2019

ED	Allocations 2017 UGA	Allocations 2017 G-INP	Allocations 2017 USMB
EEATS		17	
IMEP2		15	
CSV	15		
ISCE	9		
LLSH	7		
MSTII	15		1
PHIL	1		
PHY	14		3
ECO	2		
GEST	3		
JUR	3		
SHPT	7		
TUE	7		1
SISEO			6
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>32</b>	<b>11</b>

# Critères de répartition des ADR établissements

## Années 2018-2019 (ComUE)

- ▶ Nombre d'ADR par établissement reste fixe
  - UGA: 83
  - G-INP: 34
  - USMB: 11
- ▶ Rediscussions annuelles au sein du directoire CED mais pas de remise en cause des critères

## Année 2020 (UGA-EPE)

- ▶ Reconduction de la répartition

ED	Allocations UGA 2019	Allocations G-INP 2019	Allocations USMB 2019
EEATS		17	
IMEP2		17	
CSV	15		
ISCE	9		
LLSH	7		
MSTII	15		1
PHIL	1		
PHY	14		3
ECO	2		
GEST	3		
JUR	3		
SHPT	7		
TUE	7		1
SISEO			6
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>34</b>	<b>11</b>

# Répartition des ADR établissements

## Année 2021

### ► Réexamen des critères de répartition en 2021

- Fin de la ComUE - Deux établissements distincts (UGA – USMB) avec leur politique doctorale
- Demande de plusieurs directeurs ED d'introduire le nombre de HDR **Nh** comme critère
- Modification du nombre de contrats doctoraux en 2021 (effet LPR)

### ► Historique 2021

- Préparation et validation des statistiques pour toutes les ED
- Discussion sur la stratégie et les critères de répartition (Directoire du CED de février 2021)
- Proposition de répartition selon un critère incluant les 3 statistiques **Nh, Np et Ns** discutée et votée lors du Directoire de mars 2021 et validée par le Conseil du CED de mars 2021
- **Contrats doctoraux LPR** (aout 2021): pour ALLSHS discussion et répartition entre directeurs SHS et dir CED

# Répartition des ADR établissements

## Année 2021

- Critère défini sur la base de 3 statistiques dans chaque ED:
  - ▶ Np: nombre de primo-entrants
  - ▶ Ns: Nombre de soutenances
  - ▶ Nh: Nombre de HDR
- Nombre de contrats doctoraux: 119
  - ▶ 85 UGA + 34 G-INP
  - ▶ 2 CD UGA en anticipation LPR
  - ▶ Répartition effective: CD non pourvu dans ED SE; rebasculément dans le pot commun et attribution par le directoire du CED à un candidat de l'ED Physique

ED	Critère théorique 2021	Répartition 2021	Répartition 2021 effective
CSV	15,9	15	15
EEATS	17,5	17	17
IMEP2	17,0	17	17
ISCE	8,3	9	9
LLSH	6,4	7	7
MSTII	14,3	15	15
PHILO	0,5	1	1
PHYS	18,7	16	17
SE	1,6	2	1
SG	2,0	3	3
SHPT	6,6	7	7
SJ	2,9	3	3
STEP	7,6	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>119</b>

## Répartition des contrat doctoraux établissements 2021

- **Proposition Directoire CED 2021 :**
  - ▶ Attribution des deux contrats doctoraux supplémentaires à l'ED Physique
  - ▶ Remise de contrats doctoraux dans le pot commun si candidats ne sont pas de qualité suffisante
  - ▶ Volonté d'atteindre une répartition équitable en 2022
  
- **Vote sur cette proposition en Directoire du 18 mars 2021**
  - ▶ 15 pour, 1 contre, 2 abstentions

# Répartition des contrats doctoraux LPR

## Année 2021

- **7 contrats doctoraux LPR attribués UGA fin aout** (70% ALLSHS-30% STS)
  - ▶ **2 CD STS** : compensation de l'augmentation de 83 à 85 contrats doctoraux (CD) UGA décidée en 2021
  - ▶ **5 CD ALLSHS** (4 CD CED – 1 CD Présidence)

### Réunion dir ED ALLSHS-CED le 3/09 pour attribution des 4 CD CED

- Critères : qualité des dossiers, taux encadrement des directeurs de thèse
- 1 CD attribué à chacune des ED : SJ, LLSH, SHPT, SG

### Contrat doctoral Présidence attribué à un candidat de l'EDSJ



## RÉFLEXION SUR CRITÈRES DE RÉPARTITION (1)

### Niveau national: tendance

- **Prise en compte d'un critère volumétrique fixe pour attribution 80-90% des ADR, sur la base des statistiques  $N_h$ ,  $N_s$ ,  $N_p$  ou  $N_t$  (combinaisons variables).**
- **Les 10 à 20 % restant sont attribués selon des critères de politique de site**
  - ▶ Relations interinstitutionnelles
  - ▶ Favoriser certains domaines
  - ▶ Favoriser les pratiques vertueuses (durée des thèses, taux encadrement, taux abandon, ...)

## Modèle de répartition des contrats doctoraux à Aix-Marseille Université Contrat d'établissement 2018-2023

1. Réserver entre 15 et 20% de contrats doctoraux (CD) affectés à des programmes doctoraux inter-institutionnel et de politique scientifique d'Aix-Marseille Université (contingent Président), coordonnés par le Collège doctoral. Le reste 80 à 85% des CD (contingent classique) à répartir entre les 12 écoles doctorales (ED).

2. Critères volumétriques :

Etape 1 : répartition globale des CD (contingent classique) entre les deux grands domaines, SHS (5 ED) et sciences dures (7 ED).

V1 - Nombre moyen de thèses (avec ou sans financement dédié) soutenues au cours des 4 dernières années ;

V2 – Potentiel d'encadrement (nombre moyen de HDR actifs ou non) au cours des 4 dernières années.

*Pondération privilégiée entre les 2 critères (V1, V2) : (2/3, 1/3) ou (3/4, 1/4)*

**Pondération retenue :  $(3/4)*V1+(1/4)*V2$**

Etape 2 : répartition des CD (contingent classique) entre ED au sein de chaque grand domaine, SHS d'un côté et les sciences dures de l'autre.

V1 - Nombre moyen de thèses (avec ou sans financement dédié) soutenues au cours des 4 dernières années ;

V2 – Nombre moyen de HDR actifs au cours des 4 dernières années.

*Pondération privilégiée entre les 2 critères (V1, V2) : (2/3, 1/3) ou (3/4, 1/4)*

**Pondération retenue :  $(3/4)*V1+(1/4)*V2$**

3. Critères de performance :

P1 – Taux moyen de thèses avec financement dédié soutenues en moins de X mois au cours des 4 dernières années. Le chiffre X correspond à la durée moyenne des thèses avec financement dédié dans chaque grand domaine.

P2 – Taux moyen de réussite : Nombre de thèses soutenues avec ou sans financement dédié/nombre total de doctorants inscrits au cours des 4 dernières années.

*Les critères P1 et P2 par ED sont comparés à leurs moyennes respectives dans chaque grand domaine. La moyenne des écarts de P1 et P2 par rapport à leurs moyennes respectives pour chaque ED se traduit par un bonus ou un malus en terme contrats doctoraux sur la base de 10 ou 15% (à définir) du nombre total des CD (contingent classique) : la moyenne des écarts par ED multiplier par 10 ou 15% du nombre total des CD (contingent classique).*

**Pourcentage choisi 10%.**

Mise en place il y a deux ans d' un processus d'attribution que nous avons voulu simple mais qui intégrerait un "bonus" visant une maîtrise de la durée des thèses et du taux d'abandon.

- **80%** des CD sont attribués au prorata du nombre d'HDR

- **20%** sur la base du rapport : Nombre de soutenance/Nombre de doctorants (moyenne sur les deux dernières années). Pour l'attribution du bonus, nous distinguons les EDs SHS des EDs- Sciences et technologie et Vie et Santé.

## Paris Saclay

Etablir la répartition en conseil du collège doctoral puis en CR du CAC en lien avec la politique de l'université.

Plutôt que de faire un grand débat une fois tous les 10 ans pour décider comment répartir 100% des contrats, on compte plutôt faire un petit débat chaque année mais qui ne portera que sur **10 à 15% des contrats**, en veillant à rendre lisible la traduction de la politique de l'université dans les choix faits sur ce petit volume.

**Pour le reste (85 à 90%)**: reconduction en l'état des contrats, mais en augmentant progressivement les exigences sur les conditions d'attribution (actuellement l'obtention du contrat ne doit pas conduire le directeur de thèse à être en situation dérogatoire vis à vis du nombre max de doctorants autorisés par ex., et on recommande de ne pas attribuer un contrat « Mesri » à un DT qui en a eu un il y a moins de 3 ans - ça pourrait devenir plus qu'une recommandation).

## RÉFLEXION SUR CRITÈRES DE RÉPARTITION (2)

### UGA: proposition de stratégie

- **Critère volumétrique fixe (durant un mandat présidentiel par exemple) pour les ADR établissements (de l'ordre de 120-125) , sur la base des statistiques Nh, Ns, Np**
  - ▶ Les ED peuvent élaborer une politique scientifique dans le temps
  
- **Elaboration d'une politique de site pour les ADR LPR (à l'horizon 2025: environ 25: 20%) discutée chaque année**
  - ▶ Lutte contre précarité doctorante
  - ▶ Soutenir certains domaines
  - ▶ Relations interinstitutionnelles
  - ▶ ....

# DISCUSSION

*Pascal Perrier : sur ce que vous appelez la politique vertueuse concernant la durée des thèses, je pense que ce n'est pas un bon critère, car il est impossible à tenir dans certains domaines, que les doctorants et directeurs de thèses soient vertueux ou pas. Est-ce que la notion de lutte contre la précarité étudiante implique l'attribution d'une allocation à certains doctorants actuellement non rémunérés ?*

*Denis Jongmans : en effet, il s'agit de remplacer des doctorats non financés par des doctorats financés dès la 1ère année.*

*Pascal Perrier : je comprends l'idée et l'intérêt que cela représente mais je ne vois pas comment cela va fonctionner.*

*Denis Jongmans : l'objectif est de réduire la précarité des doctorants, si on peut disposer d'un nombre suffisant d'allocations doctorales pour financer tous les doctorants qui entrent en première année de thèse.*

*Pascal Perrier : chaque étudiant va déposer une candidature, et comme il n'y a pas assez d'allocations pour tout le monde, on va procéder à un classement. Certains candidats seront retenus, d'autres pas ; comment peut-on revoir cela au nom de la lutte contre la précarité des doctorants ?*

*Denis Jongmans : chaque année des candidats ne sont pas retenus en raison de la qualité de leur dossier, mais si on finance 2 ou 3 fois plus de contrats doctoraux que ce qui est fait actuellement, on va lutter significativement contre la précarité des doctorants. On va avoir une augmentation du nombre de thèses par la LPR et d'autres dispositifs.*

*Alan Chauvin : je note qu'à Marseille ils ont un critère de performance, pouvez-vous en dire davantage ?*

*Denis Jongmans : ils ont ce critère volumétrique et ont ajouté une performance par ED. C'est le choix de l'université de Marseille. On peut avoir différents types de critères et de politiques, cela doit faire l'objet d'une discussion au sein de la communauté. Il serait bien que l'UGA s'inscrive dans cette démarche : avoir un nombre d'allocations fixes sur lequel les ED peuvent s'appuyer et un nombre d'allocations sur lequel on pourrait définir une politique de site.*

*Serge Slama : les critères présentés défavorisent structurellement les ALLSHS car les thèses sont plus longues, notamment en droit où une thèse sur 3 ans ne peut pas passer les barrières académiques. En outre, ces disciplines disposent de moins de financement et structurellement ont moins de HDR. Ce système s'entretient, et de fait, nous obtenons moins*

*de contrats doctoraux. J'aimerais qu'on intègre d'autres variables, comme celles que je viens de citer, pour prendre en compte les spécificités par grand champ disciplinaire, afin de rééquilibrer les répartitions. Si on applique strictement la stratégie proposée par l'établissement, on va réduire le nombre d'ADR et à terme entraîner la fermeture de l'ED SJ.*

*Denis Jongmans : la LPR prévoit une augmentation du nombre des ADR. D'ici 2025, le nombre d'allocations dans les disciplines de SHS va presque doubler. Actuellement, les ED ALLSHS bénéficient de 23 ADR, avec la LPR, elles obtiendront 21 ADR supplémentaires d'ici 2025. Si l'ED SJ en a 3 actuellement, elle pourra bénéficier de 2 à 3 thèses supplémentaires.*

*Serge Slama : trouver une clé qui prendrait en compte la durée moyenne des thèses pour panacher ces critères permettrait d'éviter que les thèses en ALLSHS soient défavorisées.*

*Pierre Hily-Blant : dans la diapositive 21 « Répartition des ADR établissements », si on regarde la répartition effective des ADR en 2021, on a des variations d'environ 10%. Les ED PHYS, STEP, EEATS, SE et CSV sont dans le négatif par rapport au critère théorique. A contrario, les ED IMEP2, ISCE, MSTII, SHPT, LLSH, SG, PHILO et SJ obtiennent un nombre d'ADR supérieur au critère théorique. Donc cela va à l'encontre de ce qui a été dit, il n'y a pas l'effet systématique. Il faudrait lisser cette variation sur 4 ans de manière à ce que toutes les ED soient logées à la même enseigne et que la répartition effective soit alignée au critère théorique.*

*Denis Jongmans : ce processus entrainerait une diminution du nombre d'allocations pour certaines ED. Pour l'ED SG, passer de 3 à 2 ADR n'a pas le même impact que pour l'ED IMEP2 qui passerait de 17 à 16 ADR.*

*Pierre Hily-Blant : s'il y a des effets systématiques et que le nombre d'ADR effectif de certaines ED est toujours inférieur au critère théorique, alors cela signifie qu'il faut changer le critère théorique.*

*Denis Jongmans : le critère théorique est un indicateur, ensuite, pour une année donnée, on définit des allocations fixes.*

*Pierre Hily-Blant : il me semble plus simple de lisser sur 4 ans plutôt que d'essayer de trouver le critère théorique parfait.*



# DISCUSSION

*Denis Jongmans : le critère théorique varie chaque année et son calcul est extrêmement chronophage. En début de mandat présidentiel, sur la base des chiffres disponibles, on pourrait définir une stratégie sur le nombre fixe d'ADR, valable pour 4 ou 5 ans, de sorte que les ED puissent définir leur politique. Il y aurait une discussion en Conseil du CED et en CR sur ces chiffres là pour les 4 années du mandat.*

*Pierre Hily-Blant : cela impliquerait alors que certaines ED soient sous-dotées durant toute la durée du mandat.*

*Hervé Courtois : il ne nous paraît pas possible de réduire le nombre d'ADR de certaines ED dont on connaît et reconnaît parfaitement les difficultés que Serge nous a exposées. On a choisi des nouveaux critères qui nous semblent plus équilibrés, on voit bien qu'il y a des décalages. L'an dernier on a essayé de rattraper certains d'entre eux. On verra ce que l'on pourra faire cette année, la discussion n'a pas encore eu lieu.*

*Pierre Hily-Blant : lorsque l'on indique que le nombre d'allocations théoriques est supérieur au nombre d'allocations effectives, un message négatif est envoyé, alors que des efforts ont été fait par l'ED de Physique ces 20 dernières années. On imagine que les thèses et HDR sont faciles en physique alors qu'il n'y a pas de raison de penser qu'une discipline est plus simple qu'une d'autre.*

*Denis Jongmans : on a fait une correction sur l'ED de Physique. L'objectif est de corriger progressivement les écarts.*

*Gilles Debizet : qu'est-ce que cela donnerait si on élargissait à d'autres entités de l'UGA ces statistiques sur les thèses financées ? Je pense notamment aux pôles et aux LabEx. Il serait intéressant d'avoir un bilan complet qui ne porte pas que sur les thèses des ED. Sur le critère HDR, il y a des décalages de 5 à 10 ans dans les carrières, en raison des soutenances, selon les disciplines, avec des homogénéités relatives en fonction des grands domaines disciplinaires. Le faible nombre d'ADR induit davantage de co-encadrements. Je trouve très intéressant de proposer la vision interannuelle sur 80 à 90% du quota et d'introduire une souplesse avec 10 à 20% d'ADR discutées annuellement. On a bien évoqué la question de la précarité étudiante. J'aimerais avoir des précisions sur l'introduction d'un critère pour le soutien à certains domaines.*

*Denis Jongmans : j'ai évoqué ce critère car j'en ai entendu parler dans d'autres universités. Il me paraissait possible d'introduire un critère, par exemple, pour un domaine que l'on juge émergent et que l'on souhaite soutenir par des allocations.*

*Gilles Debizet : si on introduit ce critère, il faudrait prévoir une distribution des allocations au sein de grands domaines et non en comparaison avec l'ensemble des domaines.*

*Denis Jongmans : cela s'est fait de manière implicite cette année puisque la réunion qui a décidé de l'attribution des 4 ADR pour les SHS s'est faite avec des personnes du domaine SHS. La spécificité des domaines a été implicitement prise en compte.*

*Hervé Courtois : concernant les ADR distribuées par les pôles, pour proposer une répartition équilibrée des dotations aux pôles dans l'AàP IRGA, on regarde le nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs, donc le critère est un peu différent.*

*Gilles Debizet : il serait utile d'avoir une vision de l'ensemble des thèses financées par le canal de l'établissement.*

*Isabelle Rousset : si on déprécie les doctorants, cela signifie qu'il va nous falloir de la place. Cela implique des accès aux bureaux, des ordinateurs et une aide à la recherche dans les laboratoires ; les doctorants non financés étant souvent moins bien accueillis. Par ailleurs, toutes les thèses faites par des professionnels sont parfois compliquées à positionner par rapport aux autres thèses. Elles ont un vrai intérêt dans nos disciplines. Comment peut-on les séparer alors que l'on n'a pas tout à fait les mêmes enjeux et les mêmes critères pour la suite. On se retrouve avec des professionnels qui ont fait orthophonie et une thèse, enseignant et une thèse, qui aimeraient continuer à participer à des actions de recherche mais sans chercher à intégrer les fonctions d'enseignants-chercheurs et chercheurs. On a des difficultés à les associer ; on ne sait pas valoriser leur place dans la recherche.*

*Denis Jongmans : concernant votre 2ème point, on distingue aujourd'hui les thèses à temps partiel et à temps plein. Elles étaient autrefois dans le pot commun, aujourd'hui on les sépare bien. La tendance actuelle serait de parler de thèses en formation initiale et de thèses tout au long de la vie. Les textes vont évoluer dans ce sens-là. Concernant l'accueil des doctorants au sein des laboratoires, le RI du CED précise que chaque doctorant devrait pouvoir bénéficier de moyens matériels (un lieu de travail et un ordinateur professionnel).*

*Hervé Courtois : je suis toujours un peu choqué lorsque j'entends que des doctorants non financés sont moins bien accueillis dans les laboratoires que les doctorants financés. On est bien conscient que les moyens ne sont pas toujours là et on est à l'écoute des besoins nécessaires à un accueil correct selon les termes du RI qui exige cela de l'établissement. Nous avons démarré une réflexion avec Anne Dalmasso sur l'hébergement des laboratoires en SHS. Il y a le projet SmartCampus de rénovation du bâtiment Stendhal qui avance. Nous allons faire le tour des laboratoires pour identifier les besoins en termes d'hébergement et d'accueil des doctorants.*



# Appel à projets équipement scientifique

---

# AàP équipement scientifique

- ▶ Grenoble INP a un AàP équipement scientifique depuis quelques années
- ▶ Elargir à UGA ?
- ▶ Diapos suivantes : présentation de l'AàP Grenoble INP



# AAP Equipements scientifiques

*Appel à projets destiné au financement d'équipements scientifiques significatifs, et dans toute la mesure du possible, mutualisés.*

## Cadrage budgétaire

Cet appel est soutenu à hauteur de 1 M€.

Montant du soutien alloué compris entre 10 000 et 300 000 € HT. Pour les projets d'un montant supérieur à 200 000 €, les niveaux de mutualisation et de co-financement seront des critères primordiaux.

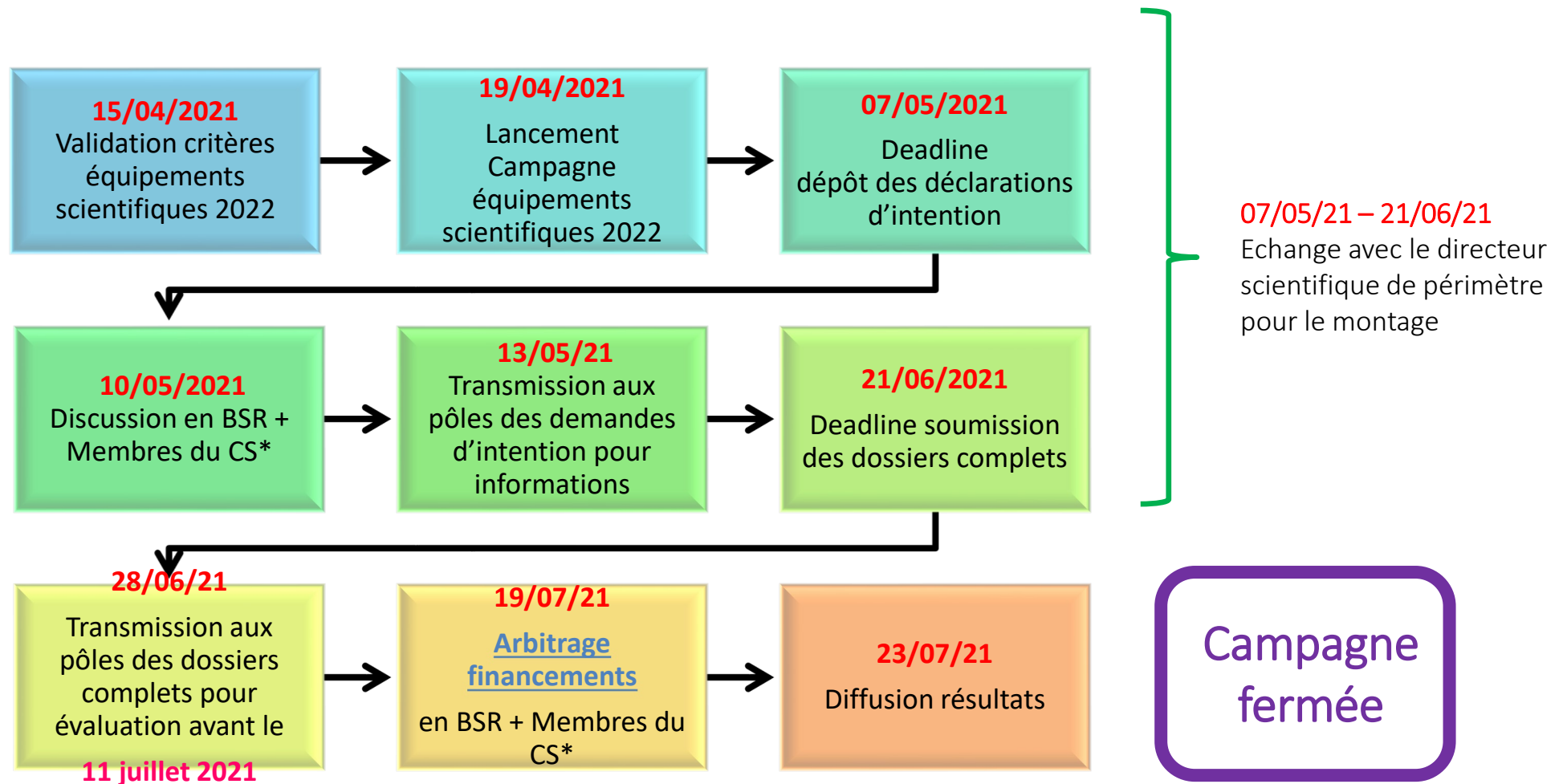
## Eligibilité

- Achat d'équipements, les demandes de jouvence ou de renouvellement de matériels.
- Exclus : frais d'infrastructure, de maintenance du (ou des) matériel(s), moyens en ressources humaines associés.

## Critères de sélection

- Adéquation aux thématiques scientifiques relevant du périmètre de l'Institut d'Ingénierie et de Management
- Parangonnage local et national démontrant l'originalité du projet d'achat d'équipement.
- Impact scientifique de l'acquisition de l'équipement et son aspect transformant.
- Viabilité de l'équipement.
- Impact environnemental d'utilisation de l'équipement (consommation énergies et fluides...)
- Taux d'utilisation de l'équipement selon les volets recherche, formation, valorisation.
- Co-financement, effet de leviers.

# Processus AAP Equipements scientifiques



## Chiffres clés de l'AAP Equipements scientifiques

30 dossiers déposés

**1 M€**  
Budget

	Dossiers Déposés	Dossiers Retenus LP	Dossiers Retenus LC	Dossiers non retenus
PEM	21	15	4	3
PAGE	5	2	2	1
MSTIC	4	2	0	2
TOUS	30	19	6	5

	PEM	PAGE	MSTIC	TOUS
Coût total acquisition	3367,75	850,40	338,00	<b>4556,15</b>
Subvention demandée	<b>1576,60</b>	<b>285,40</b>	<b>283,00</b>	<b>2145,00</b>
Attribution par BSR LP	887,00	50,40	60,00	<b>997,40</b>
Attribution par BSR LC	220,00	115,00	0,00	<b>335,00</b>
Total	6051,35	1301,20	681,00	<b>7352,55</b>

# Un AàP joint équipement scientifique ?

- ▶ AàP joint Grenoble INP et UGA
- ▶ De l'ordre de 500 k€ mobilisables à l'UGA en 2023
- ▶ Discussion lancée en GT accompagnement des porteurs de projet

# Premières questions discutées par le GT

1. **Fréquence** envisagée de l'appel
2. **Fourchette du financement et ventilation** envisagée
3. Quels aspects sont entendus dans "**mutualisation**" : disciplines, inter-équipes dans un labo, inter-labos, extra-UGA ?
4. **Articulation avec financements existants** qui couvrent des périmètres semblables (LABEX par exemple)
5. Articulation avec la **Formation** : certains équipements achetés sur cet appel pourront être utilisés dans le cadre de la formation (notamment en master), voire certains équipements achetés sur budget formation peuvent être utilisés (rentabilisés) dans des activités de recherches ; la question est donc « quelle forme de reconnaissance peut-on accorder à ces échanges » ?
6. Nous souhaitons alerter sur les **besoins humains** qui accompagnent la mutualisation des équipements; par exemple : achats de matériel géré par du personnel extérieur à l'équipe, voire au labo (ex : noeuds de calculs gérés par GRICAD), départ non remplacé d'un post-doc possédant une expertise sur l'utilisation d'un équipement, développement d'une plateforme multi-labos voire extra-UGA ; etc.  
La question est : « quelle articulation pourrait être envisagée entre équipements, ciblés par cet appel, et ressources humaines pour l'entretien, l'exploitation, etc... de ce matériel » ?
7. **Évaluation** : composition du comité ? rôle des pôles ? arbitrages (disciplinaires, pôles, etc.) ?

# DISCUSSION

*Pierre Hily-Blant : dans l'appel de Grenoble INP, des éléments importants ne nous semblaient pas assez détaillés :*

- 1. Quel sera la fréquence de l'appel : tous les ans, 2ans, 4ans car de gros équipements sont visés ?*
- 2. Concernant la fourchette du financement et ventilation, actuellement la fourchette hors taxe est de 10 k€ à 300 k€ dans l'AàP Grenoble INP. Il existe des financements via les LabEx pour couvrir les besoins de jouvence ou de gros équipements. Que reste-il pour les projets à 10 k€, sachant qu'on peut argumenter que le financement peut être trouvé ailleurs ? Comment s'assurer que les projets de 10 k€ ne sont pas écartés ? On s'est posé la question de l'articulation avec les financements existants. Faut-il clarifier que les financements importants pour de la jouvence ou du gros équipement rentreraient dans un appel spécifique ce qui laisserait la place à un autre appel plus modeste pour les petits projets ?*
- 3. Que signifierait le concept de mutualisation car le périmètre de l'UGA est plus grand ?*
- 4. Concernant l'articulation avec la Formation, Jean Breton nous disait que de gros équipements étaient achetés dans le cadre de la formation ; pour essayer d'optimiser leur taux d'utilisation il pouvait être proposé à des activités de recherche, et vice versa.*
- 5. Besoins humains : on peut imaginer une situation avec un besoin de renouvellement d'équipement pour lequel des personnes ont été formées mais n'ont pas été recrutées. Si le personnel existant pour utiliser l'équipement est absent ce ne pourra pas être validé dans le cadre de l'appel. On comprend le fait de dissocier l'équipement des moyens humains mais c'est une question qui ne nous semble pas si simple à résoudre.*
- 6. La composition du jury : quel est l'équivalent du bureau stratégie recherche de Grenoble INP ?*

## **Sur la question de ventilation petits/gros projets**

*Valérie Perrier : sur la fourchette de 10 k€, en dessous de ce montant, les laboratoires peuvent faire une demande hors appel. On a un petit budget équipement pour y répondre et jusqu'à présent on n'a pas eu besoin d'arbitrer dans l'enveloppe que l'on avait prévue pour ces demandes. Ensuite, on a fréquemment des projets de 20 k€.*

*Hervé Courtois : avez-vous le souci de donner la somme disponible uniquement aux gros projets ?*

*Valérie Perrier : quand il y a un gros projet avec un montant de financement conséquent, si on le fait passer avant les autres ce sera au détriment de plusieurs autres porteurs. L'an dernier on a classé un gros dossier derrière d'autres projets plus petits. On ne favorise pas forcément les gros projets (environ 300 k€) qui peuvent par ailleurs s'inscrire sur 2 années d'appel.*

## **Sur l'articulation avec d'autres financements types LabEx**

*Valérie Perrier : entre les 2 tours, on vérifie les fonds et sur quelle période ils sont utilisables. L'origine des fonds nous oblige à être propriétaire de l'équipement, on doit pouvoir en faire l'acquisition. C'est notre service achat qui gère le marché. C'est une contrainte qui peut être assez forte. On a des projets cofinancés avec les LabEx ou via d'autres tutelles. Parfois, on a une date limite pour utiliser certains financements.*

*Radu Burlacu : dans quelle mesure cette notion d'équipement peut être élargie en tenant compte des spécificités en management dont les équipements prennent souvent la forme de bases de données qui peuvent coûter extrêmement cher. Certains laboratoires à Toulouse ou Paris investissent dans des outils de bases de données financières aux alentours de 200 k€ annuellement. Au CERAG, on a très peu de moyens pour financer les outils rudimentaires pour exercer notre recherche en comptabilité. Comment serait-il possible d'inclure cette notion de base de données ?*

*Valérie Perrier : cette question nous a déjà été posée. Les bases de données s'apparentent davantage à du logiciel. Je comprends ta demande qui pourrait s'inscrire plutôt dans la rubrique fonctionnement ; cependant nos moyens concernent de l'investissement.*

*Hervé Courtois : en réponse aux questions posées par le GT :*

- 1. La fréquence de l'appel envisagée est annuelle*
- 2. La fourchette du financement : sur la partie UGA ce serait peut-être un peu moins que 300 k€. Concernant la ventilation, une des difficultés de l'exercice est le financement de projets ambitieux chers et de projets de taille moyenne d'une grande utilité pour les collègues.*

# DISCUSSION

3. *Mutualisation* : je le comprends en termes de nombre d'utilisateurs, de chercheurs et enseignants-chercheurs intéressés. Il est important que le nombre d'utilisateurs soit proportionnel au volume financier du projet. Il ne s'agit pas de financer un équipement destiné à un seul chercheur. On parle d'équipements multi-utilisateurs.

4. *Articulation avec la formation* : il y a des plateformes utilisées pour la formation. Mon objectif serait de financer des projets recherche. Ensuite, si l'équipement peut être utilisé aussi dans le cadre de la formation c'est très bien.

5. *Besoins humains* : ce doit être un des éléments du dossier ; l'installation de l'équipement doit être faisable avec les moyens existants dans les laboratoires équipés. Parfois, le personnel peut être mis à disposition par d'autres tutelles.

6. *Evaluation*

*Valérie Perrier* : les pôles nous transmettent leur classement qui est discuté en BSR avec la participation de 4 membres volontaires du Conseil scientifique.

*Hervé Courtois* : les pôles doivent être en charge de l'évaluation des dossiers parce qu'ils connaissent parfaitement le domaine scientifique et les laboratoires. Ils peuvent identifier que l'appareillage demandé n'est pas un doublon, qu'il est bien mutualisé.

Concernant la décision, il faudra voir comment on articule les budgets Grenoble INP et UGA. On pourrait prévoir un arbitrage en bureau recherche élargie, composé du bureau recherche et des pôles. C'est une assemblée d'environ 25 personnes, bien équilibrée thématiquement avec des collègues qui connaissent bien leur champ disciplinaire. Peut-être que l'évaluation par les pôles pourraient passer par leurs conseils ou en format restreint à quelques conseillers de ces pôles.

*Pierre Hily-Blant* : les membres du GT ont prévu de rencontrer les pôles. Dans l'AàP Grenoble INP, les pôles PEM, PAGE et MSTIC étaient concernés. On voudrait avoir leurs retours sur la ventilation et sur le processus. On ne sait pas si le 1er AàP serait couplé Grenoble INP/UGA ou pas ? On se demandait si les pôles auraient 2 fois le même travail à faire.

*Hervé Courtois* : le principe est de ne pas multiplier les AàP et de simplifier le schéma. On n'a pas encore discuté de l'articulation Grenoble INP/UGA au niveau des financements. Par contre, je souhaiterais, du point de vue des porteurs, qu'il y ait un seul appel avec un seul processus (un format de dossier, une date limite). Chaque pôle reçoit ensuite son paquet de projets.

Je remercie le GT pour cette mobilisation rapide et efficace sur ce dossier. On va avancer sur ce projet. Le GT est invité à nous faire des propositions intermédiaires avant la prochaine CR.





# Avis sur la proposition de direction adjointe du GIN

Présentation par Frédéric Saudou



GIN

Grenoble  
Institut Neurosciences

# Processus de nomination de directeurs adjoints pour le GIN

CAc 17 février 2022

## Mise en place d'une direction adjointe au GIN : rétroplanning

### Proposition de nomination de deux directeurs adjoints

- Annie Andrieux (CEA)
- Emmanuel Barbier (Inserm)

### Rôle du directoire (Directeur + Direction adjointe) :

Accompagnement du directeur, préparation des dossiers stratégiques, représentation du GIN

Il n'y a pas de répartition fonctionnelle ou thématique entre Annie Andrieux et Emmanuel Barbier.

### Articulation avec le CoDir :

Fonctionnement collégial avec le Comité de Direction (chefs d'équipe/RAF). Les décisions restent prises en CoDir.

## Mise en place d'une direction adjointe au GIN : rétroplanning

### Calendrier des discussions

- ✓ Des discussions en comité de direction = périmètre des chefs d'équipe :  
8 novembre et 22 novembre
- ✓ Une discussion en conseil de laboratoire = périmètre des représentants du personnels :  
23 novembre 2021

## **Processus d'élection**

### **CODIR DU 22 NOVEMBRE 2021**

Composition : Directeur, Chefs d'équipes et Responsable administrative et financière : 13 électeurs

Participation : 13 votes exprimés -100 %

12 oui : 92,3%

1 ne se prononce pas : 7,7%

### **CONSEIL DE LABORATOIRE DU 23 NOVEMBRE 2021**

Composition : Directeur, Représentants élus du personnel (collège A et B des BIATSS/ITA ; collège A et B des enseignants chercheurs, chercheurs, cliniciens collège des doctorants, collège des post-doctorant) Ingénieur hygiène et sécurité (excusé), Responsable administrative et financière : 12 électeurs

Participation : 12 votes exprimés – 100 %

12 oui : 100 %

## Suite élection

VOTE ANONYME DES PERSONNELS PERMANENTS (OUTIL BALOTILO) DU 17 DECEMBRE 2021

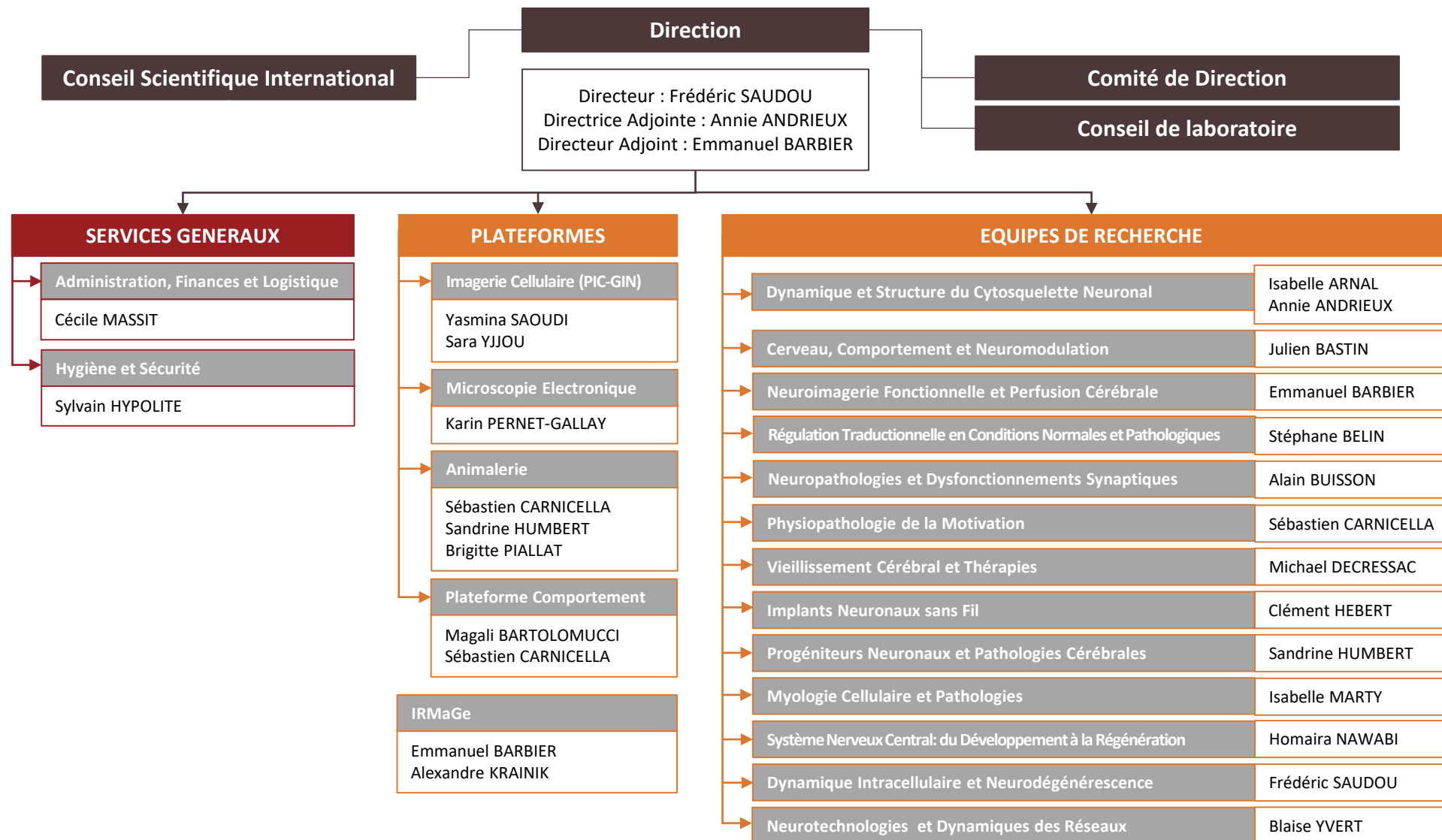
117 électeurs inscrits Participation : 83 votes exprimés - 70,9%

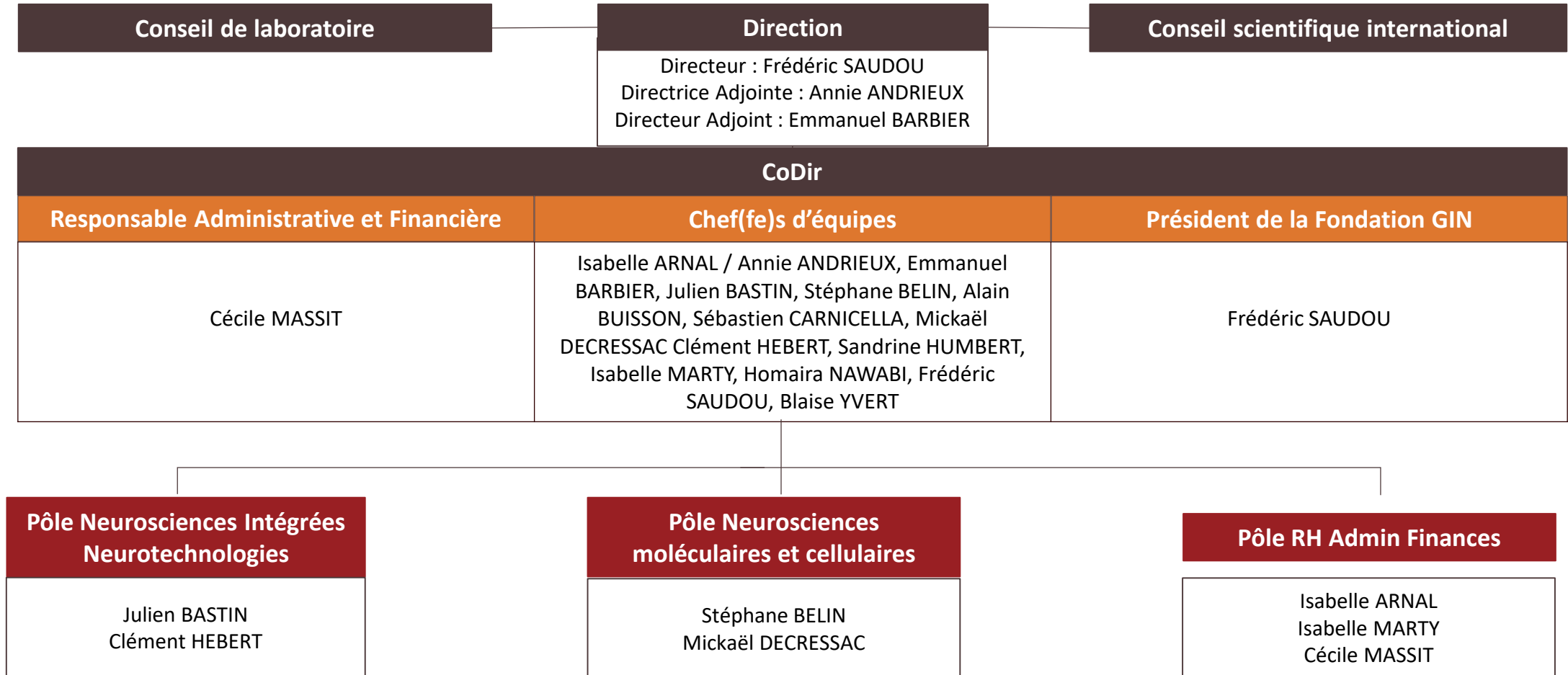
Nombre de voix :

71 oui : 85,5%

3 non : 3,6 %

9 ne se prononcent pas : 10,8%







**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 17 février 2022 est invitée à donner un avis sur la proposition de direction adjointe du GIN, Grenoble Institut des Neurosciences, UMR\_S 836, UGA, INSERM, à compter du 1er janvier 2022, avec la nomination :**

**Direction adjointe :**

- Annie Andrieux, DR CEA**
- Emmanuel Barbier, DR INSERM**

## DISCUSSION

*Gilles Debizet : on a bien compris qu'il y avait une complémentarité entre les directeurs adjoints du GIN mais pourriez-vous préciser le périmètre de leurs responsabilités ? Concrètement, que se passe-t-il si un chercheur ou un technicien a besoin d'interpeler un supérieur hiérarchique au-delà de son responsable d'équipe ? A quelle porte de la direction devra-t-il frapper ?*

*Frédéric Saudou : nous avons mis en place un comité d'écoute, à plusieurs niveaux, formé de différents représentants, par collègue (étudiants, BIATSS, chercheurs, chefs d'équipes etc.). Ce comité a pour vocation, dans le cas où un personnel du GIN aurait des difficultés, de venir discuter en toute confidentialité avec la personne de son choix. Ensuite, si un problème est identifié et que la discussion en comité d'écoute ne permet pas de le régler, on a le pôle ressource, administration et finances. Les personnes peuvent s'adresser à l'ensemble du pôle RAF ou à un des membres de ce pôle. En fonction de la sensibilité de la personne avec certains membres de la direction il est possible de s'adresser à l'un des 3 membres. L'idée est d'essayer de gérer un maximum en interne avant de s'appuyer sur les ressources de la tutelle UGA.*

*Gilles Debizet : ma question portait sur le fonctionnement vertical au sujet de questions quotidiennes ou stratégiques. On a des directeurs adjoints qui sont intermédiaires entre le directeur et des responsables d'équipes qui sont clairement identifiés. On ne sait pas exactement à qui la hiérarchie intermédiaire doit se référer puisque les directeurs adjoints n'ont pas de fonctions thématiques.*

*Frédéric Saudou : Annie Andrieux et Emmanuel Barbier n'ont pas de pouvoir décisionnaire sur un point ou une thématique spécifique. Si on réfléchit à une stratégie de recrutement d'un chef d'équipe, il va y avoir des discussions au sein des pôles qui vont discuter avec l'ensemble des chefs d'équipes et rapporteront leurs éléments devant la direction. La direction adjointe œuvre comme conseil auprès du directeur et participe à la réflexion stratégique du laboratoire. Les décisions sont prises de manière collégiale en comité de direction.*

*Hervé Courtois : selon les laboratoires, il peut y avoir soit un directeur adjoint qui a une délégation sur certains sujets soit un directeur adjoint qui agit en appui et participe à la concertation au niveau de la direction. On peut parfois missionner un directeur adjoint pour un sujet à court terme, toutefois il n'aura pas une fonction thématique ciblée. Les deux fonctionnements sont possibles, et personnellement j'ai travaillé selon le deuxième schéma.*

*Frédéric Saudou : lorsque l'on va travailler sur le dossier santé numérique, Emmanuel Barbier sera en charge du dossier car il est beaucoup plus compétent que moi.*

## Approuvez-vous la proposition de direction adjointe du GIN ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	27
Membres représentés	14
Nombre de votants	41
Voix favorables	36
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de direction adjointe du GIN.**



**Approbation  
relevé de décisions  
CR plénière - 20 janvier 2022**



**Le relevé de décisions de la séance en formation plénière de la commission recherche du cac de l'UGA du 20 janvier 2022 est mis au vote des conseillers.**

## Approuvez-vous le relevé de décisions de la CR P du 20.01.2022 ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	27
Membres représentés	14
Nombre de votants	41
Voix favorables	37
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la CR plénière du 20 janvier 2022.**



# Suite des LabEx de l'UGA

---

# Etat des lieux

- ▶ LabEx créés en 2010 et 11, prolongés en 2019
- ▶ Fin de la période de prolongation des LabEx hors EUR : fin 2024
- ▶ Autorisation de dépenses RH seulement jusque fin 25 pour thèses et post-doc de deux ans
- ▶ La dotation des LabEx est d'ores et déjà intégrée à l'IdEx UGA
- ▶ Cas particuliers :
  - AMIES : mission nationale
  - ENIGMASS (LAPP, LAPTh), OSUG (Edytem), ITTEM (Irege, Edytem, centre Antoine Favre) : des unités en dehors de l'UGA et donc du financement IdEx UGA
  - LabEx multi-sites : CAMI, Focus
  - ARCANÉ et GRAL dans EUR CBH



# Quels objets à la suite des LabEx ?

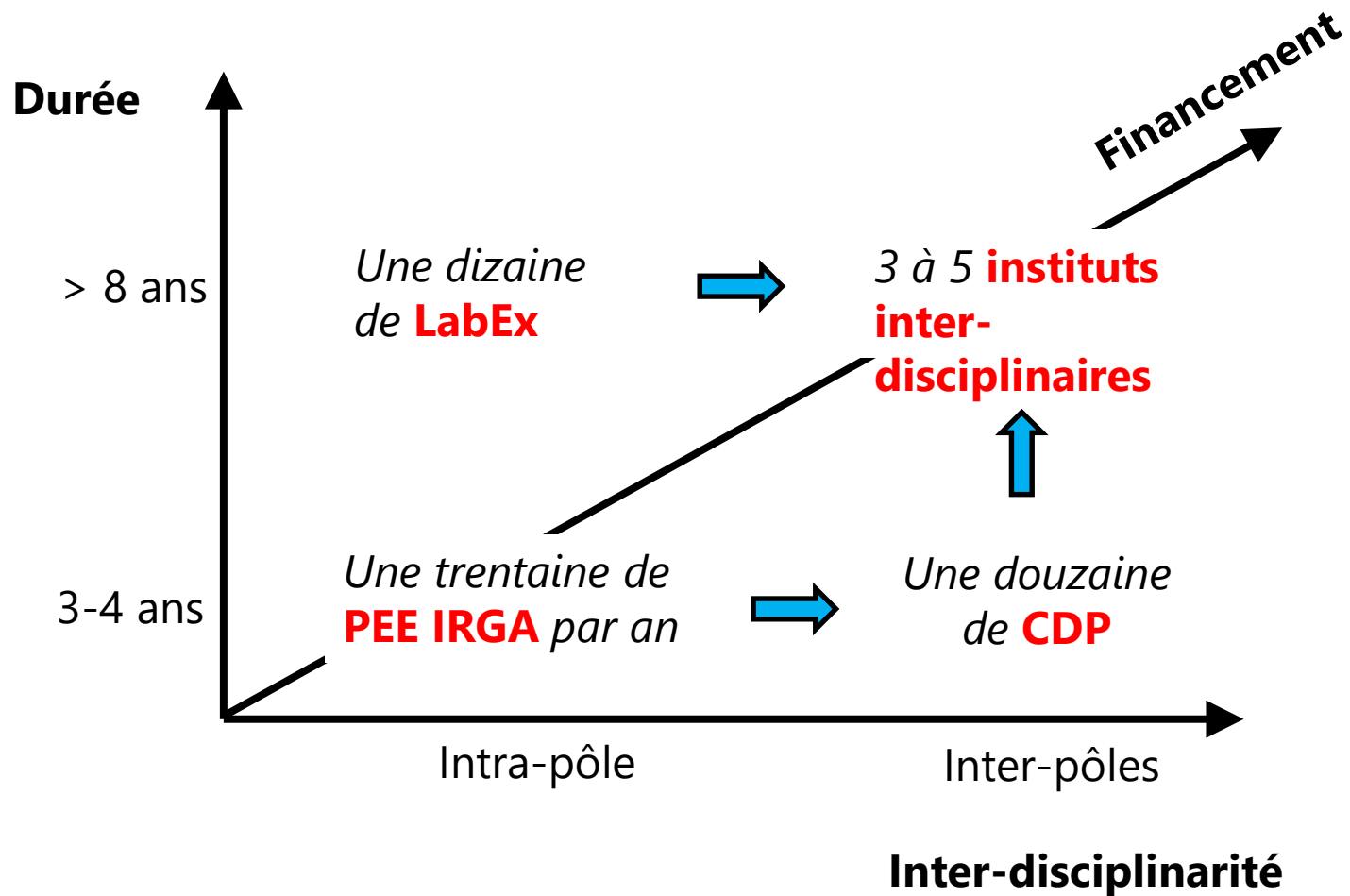
Plusieurs types d'objets pourraient **co-exister**

- ▶ Quelques instituts en partie inspirés par MIAI, soutenus par/en collaboration avec le secteur privé, sur des grands sujets pour lesquelles l'UGA est un des/le leader(s) en France. Par exemple inspirés par des Stratégies Nationales d'Accélération.
- ▶ Des LabEx principalement disciplinaires sur des périmètres cohérents avec les pôles.

Financement au long cours de 8 ans, les CDP étant des projets de 4 ans.

- ▶ Des LabEx pourraient être prolongés dans un cadre redéfini
- ▶ De nouveaux LabEx, de nouveaux instituts à discuter

# Quels objets à la suite des LabEx ?



➡ Évolution possible des projets

## Processus proposé

- ▶ Rapport d'activité soumis à l'ANR (29 mars) + complément UGA (début avril)
- ▶ Discussions avec les organismes, les pôles, les porteurs de LabEx sous le pilotage de la VPR&I
- ▶ Schéma global présenté et discuté en CR, décision en Directoire UGA (juillet 22)
- ▶ Projets à soumettre sur invitation, avec périmètre, modèle, moyens d'action définis (automne 22)
- ▶ Expertise extérieure pour valider scientifiquement les projets (début 2023)
- ▶ Décision avant été 23

## DISCUSSION

*Yves Wouters : nos premiers LabEx ont plus de 10 ans. C'est sans doute l'occasion de rebattre les cartes car j'imagine que pour certains d'entre eux les idées qui les avaient portés à devenir des laboratoires d'excellence ont pu évoluer, et peut être que dans ces 10 années, de nouvelles idées sont aujourd'hui susceptibles d'émerger. Au travers de ta dernière diapositive, je comprends qu'il y a la possibilité de rebattre ces cartes mais je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi la teneur. Est-ce qu'une communauté pourrait faire évoluer son LabEx ?*

*Hervé Courtois : oui tout à fait. Les pôles ont commencé à discuter avec les porteurs de LabEx existants. Sur le constat, je suis d'accord : des choix pertinents ont été faits il y a 10 ans. Est-ce que depuis de nouvelles idées intéressantes émergent et justifieraient de changer le paysage ? Certains LabEx sont une vraie réussite et se projettent déjà dans un projet concret ; ils se sont renouvelés et ont fait évoluer leur thématique. On doit trouver l'équilibre entre rebattre les cartes et reconduire l'existant. On doit prendre en compte l'existant et examiner tout le champ des nouvelles idées que l'on souhaiterait développer dans le cadre de ces nouveaux LabEx.*

*Pascal Perrier : je note que dans le projet, il y a l'idée d'une enveloppe financière distribuée dans les laboratoires sur des bases qui ne sont pas des AàP. Cette démarche va dans le sens de la bienveillance de l'institution que nous attendons auprès des chercheurs. En ce qui concerne les LabEx multisites, l'argent de l'IdEx était destiné à porter des projets nationaux. Le LabEx CAMI par exemple sert quelques universités. Est-ce qu'il serait déontologique de continuer à attribuer des moyens à ces projets d'envergure nationale ?*

*Hervé Courtois : on peut avoir le discours de certains collègues qui diront qu'il y a 10 ans, ils ont réussi à attirer cet argent sur la base de l'excellence scientifique qu'ils ont développée, qui est toujours là et qui justifie qu'il faut leur laisser le même financement sur le même périmètre. C'était il y a 10 ans. Grenoble, à l'époque, s'en est plutôt bien sorti avec une belle dotation LabEx globalement. Maintenant, on a une vraie responsabilité de faire le meilleur usage de cette dotation qui n'est pas forcément de pérenniser l'existant. Si l'UGA n'avait pas obtenu l'IdEx ce serait la fin des LabEx et de leur dotation. Si on compare les dotations IdEx des différents sites IdEx, l'UGA est mal servie. Une des explications à cela est que l'UGA est par ailleurs très bien dotée en LabEx. Nous avons la responsabilité de déployer une vraie stratégie scientifique.*

*Gilles Debizet : structurer comme tu le proposes, avec souplesse et agilité dans les dispositifs, et sans faire de nouveaux AàP qui viendraient nous mettre en compétition, mais plutôt avec des instituts et LabEx qui sont plus dans une logique de coopération, est très satisfaisant.*

*Hervé Courtois : c'est un sujet que l'on va suivre et nous ferons des points d'étape ici en CR.*



# Convention CNRS - UGA



## Signature de la convention de site CNRS - UGA

- ▶ Négociation depuis octobre 2020
- ▶ Difficultés particulières sur MU, positionnement des établissements-composantes
- ▶ Accord début février 2022, signature imminente
- ▶ Première discussion avec les DUs ce 7 février 2022
- ▶ Pas d'accord à ce jour sur signature scientifique de site. Engagement à signer une nouvelle charte d'ici un an.

## Prélèvements sur contrats hors ANR

- ▶ A Grenoble actuellement 15% pour le gestionnaire (seul site en France à tout donner au gestionnaire) dont 4% devant être reversés au labo.

- ▶ Revue nationale :

Site	total	% gestionnaire	% hébergeur
Rennes I	15	6	9
Montpellier	16	10	6
Lorraine	16	10	6
Lyon	16	5	11
Lille	18	8	10
Paris Saclay	18	8	10
Bordeaux	20	5	15
Pays Adour	20	10	10

- ▶ Nouvelle convention UGA : 10% pour l'hébergeur, 8% pour le gestionnaire

## Mandataire unique

*Gaëlle Calvary : qu'est-ce qu'un mandataire unique (MU) ?*

*On parle de la gestion de la propriété intellectuelle (PI). Un collègue dans un laboratoire a un résultat innovant de recherche, il fait une déclaration d'invention dans laquelle il va identifier ses coauteurs, co-inventeurs. Cette déclaration est partagée entre l'ensemble des établissements tutelles du laboratoire dans une instance qui s'appelle le COSPI. Cette instance va vérifier que le contenu de la déclaration d'invention est correcte, les personnes ont la bonne affiliation etc. Jusqu'à aujourd'hui, un établissement pouvait dans le COSPI proposer de prendre en charge les frais de PI et de mettre toute mon énergie pour arriver à transformer puis transférer ce résultat vers un tiers (projet de valorisation à la SATT, contrat direct avec une entreprise). La personne qui prend la main est le mandataire unique.*

*La loi impose désormais une désignation rigide du mandataire unique par laboratoire. Pour un laboratoire donné, tous les résultats vont être gérés par un même établissement. Ce dernier doit budgéter ce qu'il faut pour entretenir son portefeuille de PI et les personnels pour travailler ces résultats et les transférer.*

*La petite souplesse permise par la loi est de raisonner au niveau de la granularité de l'équipe de recherche du laboratoire. A l'UGA, nous avons décidé de ne pas appliquer cette loi tout de suite car le site fonctionne très bien sans conflit sur la désignation de mandataire unique.*

*Le CNRS et les ONR ont néanmoins décidé d'appliquer la loi et la répartition a été discutée entre les tutelles.*



# Mandataire unique

- ▶ Pour la PI, la loi demande un mandataire unique prédéfini par unité ou équipe.
- ▶ Comment distribuer les mandats ?
  - On reste au niveau unité de recherche, sauf pour les EPC Inria,
  - Premier critère de l'hébergement,
  - Cas particulier des EPC INRIA : voir répartition entre Carnot INRIA et Carnot LSI,
  - Discussion en cours avec l'Inserm et Inria. A venir avec CEA.
- ▶ On maintient le COSPI pour définition des quoteparts de PI, choix du MU dans des cas particuliers, renoncements de mandats, information mutuelle, etc.
- ▶ Choix diffusé aux DUs très prochainement.
- ▶ Un mandat UGA est à entendre comme UGA et ses établissements-composantes, donc bien s'adresser à l'unité de service ITO@UGA pour l'orientation du dossier vers l'un des établissements.

## Quote-parts de co-propriété

- ▶ Convention de site actuelle (2016-2020) pour les UMRs : équi-répartition entre les tutelles des laboratoires. La convention, signée tardivement, est appliquée depuis 2018.
- ▶ Document G5 non signé, daté de février 2020 :
  - 30% pour les tutelles principales de l'unité (répartition à parts égales dans ce cadre) ;
  - 70% pour les employeurs des inventeurs, répartis à parts égales entre eux.
- ▶ Un établissement-composante ne participe pas à la répartition des 30%. Sur un certain périmètre, Grenoble INP - UGA est déclaré copropriétaire et l'UGA partage en 2 sa part des 30%.
- ▶ Pour les UPR, l'ensemble des 30% ira au CNRS.

# Mandataire de gestion des contrats

- ▶ Demande du CNRS d'étendre le MU à la gestion des contrats
- ▶ Les UPRs CNRS étant par défaut en mandat CNRS
- ▶ Expérimentation sur 3 laboratoires : mandat CNRS sur LPSC (a été en DGG CNRS longtemps), mandat UGA sur G-SCOP et TIMA (faible activité contractuelle au CNRS)
- ▶ Pour tous les autres laboratoires : à la discrétion du DU en charge de veiller aux équilibres.
- ▶ UGA signifie établissement UGA et établissements-composantes
- ▶ La dotation, les financements d'un établissement restent gérés par cet établissement.
- ▶ Gestion par l'employeur pour les ERC

# DISCUSSION

*Hervé Courtois : Gaëlle Calvary nous prépare une présentation pour la CR sur le fonctionnement et budget dans le domaine de l'innovation.*

*Concernant les mandataires de gestion de contrats, on parle des contrats de recherche subventionnés, ANR, Europe, industriels etc. Le CNRS a demandé à étendre le MU à ces contrats. Côté UGA, nous étions très réticents car cela contribue à couper le lien entre l'UGA et certains laboratoires. L'UGA a donné son accord pour une expérimentation sur 3 laboratoires : donner un mandat au CNRS sur le LPSC qui a été longtemps en délégation de gestion CNRS, et prendre un mandat UGA sur G-SCOP et TIMA qui ont une faible activité contractuelle. Pour tous les autres laboratoires, on reste sur le principe du choix du directeur de l'unité de faire porter le contrat de recherche par l'établissement de son choix, en veillant toutefois à préserver un certain équilibre entre les établissements.*

*Les projets ERC font exception à cette règle puisqu'ils restent gérés par les employeurs des porteurs.*

*Yves Wouters : pourquoi a-t-on échoué dans l'accord de signature unique ? Est-ce une question d'ordre dans la signature ? Il semblerait que la question soit difficile.*

*Hervé Courtois : il est évident pour l'UGA, qui intègre des établissements-composantes, que nous nous devons de préserver leur visibilité dans la signature des publications. Un laboratoire hébergé par Grenoble INP doit signer certes Univ. Grenoble Alpes en premier, mais doit également, de notre point de vue, insérer Grenoble INP dans sa signature. La même question se pose pour l'ENSAG et Sciences Po Grenoble. Il peut exister une autre position qui considère que l'UGA regroupe l'ensemble des laboratoires, est le seul interlocuteur, et, dans la logique d'intégration, accepte de voir qu'un établissement-composante apparaisse dans la signature, seulement si un co-auteur est employé par cet établissement. Pour l'UGA, il est impossible que nos établissements disparaissent de la signature, le blocage est là.*



**Questions diverses**

## ■ **Procédure changement de laboratoire**

*Julie Sorba : concernant la procédure de changement de laboratoire, est-ce qu'un passage devant la CR est prévu après la phase d'acceptation de la CSPM ?*

*Hervé Courtois : non, c'est inscrit dans les statuts, c'est la raison pour laquelle nous vous avons présenté un bilan des mouvements lors de la dernière commission.*

## ■ **Suite au courrier de Philippe Cinquin**

*Julie Sorba : par rapport au comité de déontologie de l'UGA, suite à la requête de Philippe Cinquin, as-tu eu une décision sur ce point ?*

*Hervé Courtois : la commission de déontologie a été saisie, un médiateur a été nommé et vient de prendre contact avec les différentes parties. J'ai la date limite fixée au 4 mars pour le jury CDTools, avant le retour des expertises. Cette réunion est très importante car nous allons y traiter les liens d'intérêts. J'espère que nous pourrons tenir le calendrier.*

## ■ **Appel CDP**

*Julie Sorba : sur l'appel CDP, il était annoncé une 1ère ligne de projets en préparation en février.*

*Hervé Courtois : on a demandé la soumission d'un résumé aux porteurs de projets. La deadline était hier donc je n'ai pas pu vous présenter la liste ; ce sera prévu pour la prochaine séance.*